

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1076

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« sont abrogés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel relatif au I de l'article 17.